

Mis en place progressivement depuis la rentrée 2015, les quatre parcours éducatifs permettent de suivre le travail de l'élève dans différents domaines tout au long de sa scolarité.

Qu'est-ce qu'un parcours ?

Un parcours est un cheminement guidé et progressif qui offre à chacun la possibilité, par la découverte et l'expérimentation, de mobiliser, développer et renforcer ses compétences.

Les parcours éducatifs permettent l'**articulation entre les enseignements** réalisés dans la classe et **les actions menées dans les temps périscolaire et extrascolaire** (sorties scolaires ou activités sportives par exemple).

Les élèves **construisent des compétences et acquièrent des connaissances** en fonction des expériences, des **rencontres et des projets** auxquels ils participent.

Une évaluation est possible lors de l'épreuve orale du DNB.

Fondés sur une démarche de projet, **ces parcours doivent s'installer sur la durée**, à minima sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et plus généralement jusqu'à la fin du lycée.



Quatre parcours sont réalisés au cours de la scolarité en collège :

- le parcours avenir
- le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)
- le parcours citoyen
- le parcours santé

